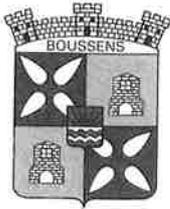


Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**Présents :** MM. SANS(Proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, GRANGE, M. CELLIER(Proc.), Mmes COURTOUX (Proc), SANDY(Proc).

**Absents excusés :** M. AMOUROUX (Proc. M. SANS)  
M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER)  
M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX)  
Mme AGUILA (Proc. Mme SANDY)

**Secrétaire de séance :** Mme COURTOUX

Ouverture de la séance à 19 Heures 10.

## **ORDRE DU JOUR**

- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24/03/2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents .
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour ainsi qu'il suit :
  - Rajout du Point 3 : Sous-traitance sur Lot 2 Marché Rénovation Ecoles
  - Ajournement du Point 5 par manque d'éléments
  - Modification du Point 12
  - Rajout du Point 13 : Toiture Salle de Sports : diagnostic amiante

### **1° - Rénovation thermique et énergétique des Ecoles. Avenant n° 1 sur le Lot 6**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un ajustement sur le Lot n° 6 Electricité afin de prendre en compte la fourniture et la mise en œuvre de protections et câblages électriques complémentaires pour un montant de 1687.20€ HT.

**Avenant accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **2° - Rénovation thermique et énergétique des Ecoles. Déclaration de sous-traitance Lot 7**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Entreprise ALIBERT de Longages(31) titulaire du marché du Lot n° 7 Chauffage présente l'Entreprise PRESTACALORIFUGE de Le Fossat (09) en qualité de sous-traitante pour des travaux de calorifugeage chaud pour un montant de 1738.84€ HT

**Sous-traitant accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **3° - Rénovation thermique et énergétique des Ecoles. Déclaration de sous-traitance Lot 2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Entreprise SYLVEA titulaire du marché du Lot n° 2 présente l'Entreprise SEDEC en qualité de sous-traitante pour les travaux de zinguerie pour un montant Hors Taxes de 1172.44€ HT.

**Sous-traitant accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **4° - Modification des statuts du SEBCS. Reprise de la compétence assainissement.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat des Eaux de la Barousse, du Comminges et de la Save a approuvé la reprise de la compétence assainissement par les communes de Betcave Aguin, Lahas, Lartigue, Mongausy, Saint Elix d' Astarac, Semezies Cachan et Estancarbon. La Commune de Mancieux, quant à elle, a engagé les démarches pour adhérer à ce même syndicat pour les compétences eau et assainissement. Les communes adhérentes doivent être consultées à ce sujet, ce qui va nécessiter une modification des statuts du syndicat.

**Décisions du syndicat approuvées à l'unanimité des membres présents.**

### **5° - Rétrocession voirie OPH/Commune Lotissement Calauères**

Monsieur le Maire rappelle que l'OPH31 est propriétaire d'une résidence située sur le Lotissement Calauères. Cette résidence a fait l'objet d'une division cadastrale, réalisée par l'Entreprise COMMINGEO, permettant d'isoler les pavillons de la voirie et de ses équipements. Ainsi l'OPH31 rétrocéderait à la Commune pour 1 euro une partie de la parcelle cadastrée Section B Numéro 1023.

**Transfert de propriété accepté à l'unanimité des membres présents.**

### **6° - Renouvellement du groupement d'achat d'électricité SDEHG.**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait adhéré en 2015 au groupement de commandes du SDEHG pour l'achat d'électricité dans le but d'obtenir de meilleurs tarifs. Ce groupement d'achat arrive à échéance le 31/12/2022. Il est nécessaire d'engager dès à présent la procédure de renouvellement. Le SDEHG demande aux communes adhérentes à ce groupement si elles sont toujours intéressées par cette démarche.

**Adhésion acceptée à l'unanimité des membres présents.**

### **7° - Budget communal 2022**

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2022 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à :

**Section de Fonctionnement : 6 230 737.35€**

**Section d'Investissement : 5 861 789.87€**

**Budget communal 2022 adopté à l'unanimité des membres présents.**

**8° - Budget annexe 2022 Construction 8 logements**

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe « Construction 8 logements 2022 » qui s'élève à :

**Section Investissement :** Dépenses : 2 672 343.12€ / Recettes : 3 170 670€  
**Section Fonctionnement :** Dépenses : 3 178 190€ / 3 178 190€

**Budget annexe 2022 adopté à l'unanimité des membres présents.**

**9° - Budget annexe Lotissement de Pentens2 2022**

Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe « Lotissement de Pentens2 » qui s'élève à :

**Section Investissement :** Dépenses : 188 978.60€ / Recettes : 188 979€  
**Section Fonctionnement :** Dépenses : 201 425.97€ / 201 425.97€

**Budget annexe 2022 adopté à l'unanimité des membres présents.**

**10° - Remplacement VMC dans la Salle de Gymnastique. Délibération**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer la VMC de la Salle de Gymnastique qui est tombée en panne et est irréparable. Un devis a été demandé à l'Entreprise ERD titulaire du marché à bons de commande qui s'élève à la somme de 476€ HT.

**Devis accepté à l'unanimité des membres présents.**

**11° - Réfection complète des sanitaires de l'Ecole Elémentaire.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les sanitaires extérieurs de l'Ecole Elémentaire n'ont jamais été restaurés, leur conception et leur réalisation datent de plusieurs dizaines d'années. Aujourd'hui, après les travaux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires, leur rénovation s'impose tenant compte de l'accessibilité, la mise aux normes électriques, la réduction de la consommation d'eau et du confort des usagers. Monsieur MONIER qui a géré la rénovation des écoles a fait l'étude et établi un budget prévisionnel qui s'élève à 62 710€ HT. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

**Projet adopté à l'unanimité des membres présents.**

**12° - Rénovation toiture Salle de Sports. Diagnostic Amiante.**

Monsieur le Maire rappelle la décision de rénover la toiture de la Salle de Sports. Un diagnostic amiante est nécessaire. L'entreprise QUALICONSULT de Tournefeuille (31) a été consultée. Cette prestation pourrait être réalisée pour un montant HT de 590€.

**Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.**

**13° - Rapport des commissions ajourné**

14° - Etablissement du planning de tenue du bureau de vote pour le scrutin du 24/04/2022.

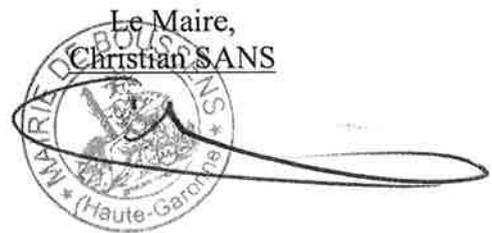
**15° - Questions diverses**

Maintien pour 2022 des tarifs piscine 2021

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h50.

BOUSSENS, le 15 avril 2022

Le Maire,  
Christian SANS

The image shows the official seal of the Municipality of Boussens, Haute-Garonne. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE BOUSSENS' at the top and 'Haute-Garonne' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a bird. A signature in black ink is written over the seal, reading 'Le Maire, Christian SANS'.